



Procès-Verbal

Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football

Réunion du 21 Décembre 2021

Président : D. DRESCOT

Membres présents : JL. HAUSSLER (GEF), R. AYMARD (U2C2F), E. BERTIN, P. PEALAT, P. PEZAIRE, B. VELLUT.

Membres excusés : P. BERTHAUD (DTR), G. BUER (CTR Formation), J. MALIN, D. RAYMOND.

Assiste : J-P PERRIN (Référént Administratif CRSEEF LAuRAFoot).

.....

RAPPEL : la CRSEEF précise que toute demande de dérogation ou d'information d'absence de l'éducateur en charge de l'équipe doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à statut-des-educateurs@laurafoot.fff.fr ou par courrier.

Les décisions de la C.R.S.E.E.F. sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification ou publication, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

1 / Correspondances diverses - Informations :

Courriel du 1^{er} Décembre 2021 : Démission de J. SANTINI (UNECATEF).

RACING CLUB ALPIN FUTSAL : Courriel du 07/12/2021 : Point sur les Formations Futsal.
Réponse faite au Club.

District de l'ISERE : Courriel du 09/12/2021 : Diplôme M. LARGE Georges : Le District nous informera des suites à donner.

Nomination de Didier LACOMBE (UNECATEF) au sein de la CRSEEF. Courrier reçu le 20/12/2021.

PREAMBULE

Approbation du procès-verbal du 8 Novembre 2021 :

Le procès-verbal de la C.R.S.E.E.F. de la réunion du 8 Novembre 2021 est approuvé.

SECTION STATUT

2 / Demandes de dérogation :

FOOT 3 RIVIERES (Régional 2 Féminines) : Demande de dérogation en faveur de M. PARIS Sébastien reçue le 09/11/2021.

Considérant que M. PARIS Sébastien, titulaire d'aucun diplôme, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Modules U19 et U20 Seniors et CFF3 certifié) pour entraîner l'équipe Seniors Féminines de FOOT 3 RIVIERES, évoluant en R2 Féminines ;

Attendu qu'il s'est inscrit aux Modules U19 et U20 Seniors ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. PARIS Sébastien puisse encadrer l'équipe Seniors Féminines de FOOT 3 RIVIERES évoluant en R2 Féminines (article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football) sous réserve de sa participation effective à la formation des modules U19 et U20 Seniors, et à la certification du CFF3.

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions, et à l'obtention du CFF3 au cours de la saison 2021-2022.

GP. F. CHADRAC BRIVES (Régional 2 Féminines) : Demande de dérogation en faveur de M. Alexandre SOLEILHAC reçue le 17/11/2021.

Considérant que M. Alexandre SOLEILHAC, titulaire du module U19, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Module U20 Seniors et Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en Seniors R2 Féminines.

Attendu que M. Alexandre SOLEILHAC s'est inscrit au module U20 Seniors, durant la saison 2021-2022 ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Alexandre SOLEILHAC puisse encadrer l'équipe évoluant en R2 Féminines de GP. F. CHADRAC BRIVES (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions, ainsi qu'à sa participation effective au module U20 Seniors, à la certification du CFF3, et à son obtention au cours de la saison 2021-2022.

ANZIEUX FOOT (R3 Poule G) : Demande de dérogation en faveur de M. RABHI Farid, reçue le 18/11/2021.

Considérant que M. RABHI Farid, est titulaire des modules U19 et Seniors, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (CFF3 certifié) pour encadrer l'équipe qui évolue en seniors R3 ;

Attendu que M. RABHI Farid s'est engagé à s'inscrire à la certification du CFF3 durant la saison 2021-2022.

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. RABHI Farid puisse encadrer l'équipe Seniors évoluant en R3 Poule G d'ANZIEUX FOOT (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions, ainsi qu'à son inscription et sa participation effective à la certification du CFF3, et à son obtention au cours de la saison 2021-2022.

CHAMBERY SAVOIE FOOT (2) (R2 poule E) : Demande de dérogation en faveur de M. Mamadou TRAORE reçue le 30/11/2021.

Attendu que M. Mamadou TRAORE est titulaire du BMF.

Attendu que pour la saison 2019-2020, CHAMBERY SAVOIE FOOT (2) évoluait en seniors R3 et que Mamadou TRAORE était l'entraîneur principal en charge de cette équipe.

Attendu que M. Mamadou TRAORE a donc permis à l'équipe seniors de CHAMBERY SAVOIE FOOT d'accéder au niveau R2.

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Mamadou TRAORE puisse encadrer l'équipe seniors de CHAMBERY SAVOIE FOOT qui évolue en R2 poule E (article 12.3.a du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs de Football).

Elle indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'Entraîneur dans ses fonctions.

Par ailleurs, la Commission incite l'éducateur à s'inscrire et à suivre effectivement la formation au titre à finalité professionnel requis (BEF).

AS DOMERATOISE (R1 Féminines Poule A) : Demande de dérogation en faveur de M. GILLE Frederic reçue le 01/12/2021.

Considérant que M. GILLE Frederic est titulaire des modules U19 et Seniors, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (CFF3 certifié) pour encadrer l'équipe qui évolue en R1 Féminines.

Attendu que M. GILLE Frederic s'est inscrit à la certification du CFF3 ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. GILLE Frederic puisse encadrer l'équipe Seniors évoluant en R1 Féminines Poule A de l'AS DOMERATOISE (article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions, à sa participation effective à ladite formation au cours de la saison 2021-2022, et à la certification du CFF3, et à son obtention au cours de la saison 2021-2022.

SEAUVE SPORTS (R3 Poule D) : Demande de dérogation en faveur de M. DUTEL Steve, reçue le 01/12/2021.

Considérant que M. DUTEL Steve, titulaire d'aucun diplôme, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (modules U19 et U20 Seniors et Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en seniors R3 ;

Attendu que M. DUTEL Steve s'est inscrit aux modules du CFF3 durant la saison 2021-2022.

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. DUTEL Steve puisse encadrer l'équipe Seniors évoluant en R3 Poule D, de SEAUVE SPORTS (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions, ainsi qu'à son inscription et sa participation effective aux Formations et à la certification du CFF3, et à son obtention au cours de la saison 2021-2022.

ROANNAIS FOOT 42 (U14 R1 Poule B) : Demande de dérogation en faveur de M. Thomas MONTAGNY, reçue le 01/12/2021.

Considérant que M. Thomas MONTAGNY est titulaire des modules U13 et U15, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Certification CFF2) pour encadrer l'équipe qui évolue en U14 R1.

Attendu qu'il s'est inscrit à la certification du CFF2 ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Thomas MONTAGNY puisse encadrer l'équipe évoluant en U14 R1 poule B de ROANNAIS FOOT 42 (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions, et à sa participation effective à ladite formation, à la certification du CFF2, et à son obtention au cours de la saison 2021-2022.

ES TRINITE (R2 poule E) : Demande de dérogation en faveur de M. Camille AGHEY reçue le 01/12/2021.

Attendu que M. Camille AGHEY est titulaire du BMF, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (BEF).

Attendu que pour la saison 2019-2020, l'ES TRINITE évoluait en Seniors R3 et que Camille AGHEY était l'entraîneur principal en charge de cette équipe.

Attendu que M. Camille AGHEY a donc permis à l'équipe Seniors de l'ES TRINITE d'accéder au niveau R2.

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Camille AGHEY puisse encadrer l'équipe Seniors de l'ES TRINITE, qui évolue en R2 poule E (article 12.3.a du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs de Football).

Elle indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'Entraîneur dans ses fonctions, au cours de la saison 2021-2022.

Par ailleurs, la Commission incite l'éducateur à s'inscrire et à suivre effectivement la formation au titre à finalité professionnel requis (BEF).

FC ST ETIENNE (R2 Futsal) : Demande de dérogation en faveur de M. VASQUEZ CHAVES Fernando reçue le 03/12/2021.

Considérant que M. VASQUEZ CHAVES Fernando, titulaire d'aucun diplôme, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Module Initiation, Module entraînement et FSALB certifié) pour entraîner l'équipe Seniors du FC ST ETIENNE, évoluant en R2 Futsal ; Attendu qu'il s'est engagé à s'inscrire à la formation initiation et entraînement ;

La dérogation ne pourra être accordée, qu'à son inscription effective aux modules initiation et entraînement, et sous réserve de sa participation effective à la formation initiation, à la formation entraînement, et à la certification du Futsal de Base.

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions, et à l'obtention du FSALB au cours de la saison 2021-2022.

SO PONT DE CHERUY CHAVANOZ (R3 Poule J) : Demande de dérogation en faveur de M. Hani EL GASMI, reçue le 06/12/2021.

Considérant que M. Hani EL GASMI est titulaire des modules U19 et U20 Seniors, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en seniors R3. La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Hani EL GASMI puisse encadrer l'équipe Seniors évoluant en R3 poule J de SO PONT DE CHERUY CHAVANOZ (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions, à son inscription à la certification du CFF3, à sa participation effective à ladite formation et à son obtention au cours de la saison 2021-2022.

FC CLERMONT METROPOLE (R2 Futsal) : Demande de dérogation en faveur de M. AIT EL MOUDEN Abdelfatah reçue le 16/12/2021.

Considérant que M. AIT EL MOUDEN Abdelfatah, titulaire des modules Initiation et Entraînement, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (FSALB certifié) pour entraîner l'équipe Seniors du FC CLERMONT METROPOLE, évoluant en R2 Futsal ;

Attendu qu'il s'est inscrit à la certification du FSALB ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. AIT EL MOUDEN Abdelfatah puisse encadrer l'équipe Seniors du FC CLERMONT METROPOLE, évoluant en R2 Futsal (article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football) sous réserve de sa participation effective à la certification du Futsal de Base.

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions, et à l'obtention du FSALB au cours de la saison 2021-2022.

Suivi de dossiers :

Suite à la décision du COMEX du 6 Mai 2021, les dispositions suivantes seront appliquées pour la saison 2021/2022 :

La dérogation peut être de nouveau accordée à condition de la redemander pour le même éducateur. Si elle concerne un autre éducateur, il sera fait application de l'article 12-3-a-c du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs du Football

3 / Obligations d'encadrement :

Suite à l'accord du Conseil de Ligue du Samedi 29 Mai 2021, les obligations applicables pour la saison 2021-2022 seront les mêmes que celles des saisons 2019/2020 et 2020/2021 (CFF2 pour les championnats régionaux de jeunes R1).

STATUT FEDERAL DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL		
Niveau	Diplôme (à minima)	Divers
R1	BEF	Contrat CDI ou CDD
R2	BEF	
STATUT REGIONAL DES EDUCATEURS DE FOOTBALL		
R3	CFF 3	
R1 Jeunes	CFF 2	
R1 et R2 Féminines Seniors et U18	CFF 3	
Futsal R1 et R2	Futsal Base	

La Commission encourage toutefois les clubs ayant des équipes jeunes concernées par les obligations ci-dessus ou susceptibles de l'être pour les saisons futures, à vérifier que leurs éducateurs possèdent les diplômes requis et, le cas échéant, à les inscrire en formation **dès que possible**, afin qu'ils répondent aux obligations du statut régional des éducateurs lors de leur mise en application.

4/ Désignations :

Les décisions de la C.R.S.E.E.F. sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification ou publication, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

➤ **Courriers / courriels reçus.**

DOMTAC FC : Courriel du 09/11/2021

La Commission précise qu'elle ne peut revenir sur la décision du PV du 8 Novembre 2021.

LAÏD Tarek : Courriel du 30/11/2021 : Arrêt de ses fonctions d'entraîneur en faveur du Club de Futsal COURNON (R1 Futsal).

SO PONT DE CHERUY CHAVANOZ : Courriel du 06/12/2021

La Commission précise qu'elle ne peut revenir sur la décision du PV du 8 Novembre 2021.

ANZIEUX FOOT : Courriel du 08/12/2021

La Commission précise qu'elle ne peut revenir sur la décision du PV du 8 Novembre 2021.

FC RHONE VALLEES (M. LOMER Michel) : Courriel reçu le 14 Décembre 2021

La Commission précise qu'elle ne peut revenir sur la décision du PV du 8 Novembre 2021.

5 / Présence sur le banc :

FBBP 01 (U16 R1) : reçu le 08/11/2021 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence de M. CURT Alexis.

Elle considère que l'absence du banc de touche de M. CURT Alexis pour la journée du 7 Novembre 2021 (LYON-La Duchère / FBBP 01) est excusée.

O. ST GENIS LAVAL (R2 Poule C) : reçu le 08/11/2021 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence de M. DI PALMA Sébastien.

Elle considère que l'absence du banc de touche de M. DI PALMA Sébastien (journée du 20 Novembre 2021 : DOMTAC FC / OSGL) est excusée.

CS VOLVIC (2) (R2 Poule B) : reçu le 15/11/2021 - La Commission prend note du courriel relatif à l'absence de M. LAOMEDON Jean-Claude.

Elle considère que l'absence du banc de touche de M. LAOMEDON Jean-Claude (Journée du 20 Novembre 2021 : CS VOLVIC (2) / CHATEL GUYON) est excusée.

AURILLAC FC (U14 R1) : reçu le 17/11/2021 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence de M. ISSERTES Lucas.

Elle considère que l'absence du banc de touche de M. ISSERTES Lucas (Journée du 21 Novembre 2021 : AURILLAC FC / AC SP. MOULINS) est excusée.

AURILLAC FC (U15 R1) : reçu le 20/11/2021 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence de M. MANAU Stéphane.

Elle considère que l'absence du banc de touche de M. MANAU Stéphane (Journée du 21 Novembre 2021 : AURILLAC FC / AC SP. MOULINS) est excusée.

FC ROCHE ST GENEST (R2 Poule C) : reçu le 22/11/2021 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence de M. BROSSIER Sébastien.

Elle considère que l'absence du banc de touche de M. BROSSIER Sébastien (journée du 20/11/2021 : SUD LYONNAIS / FC ROCHE ST GENEST) est excusée.

CS VOLVIC (2) (R2 Poule B) : reçu le 24/11/2021 - La Commission prend note du courriel relatif à l'absence de M. LAOMEDON Jean-Claude.

Elle considère que l'absence du banc de touche de M. LAOMEDON Jean-Claude (Journée du 27 Novembre 2021 : CÔTE CHAUDE SP. / CS VOLVIC (2)) est excusée.

O. DE VALENCE (U18 R1) : reçu le 06/12/2021 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence de M. MARTINERO Frederic.

Elle considère que l'absence du banc de touche de M. MARTINERO Frederic (Journée du 27 Novembre 2021 : O. DE VALENCE / GF 38 et du 04/12/2021 : ANDREZIEUX FC / O. DE VALENCE) est excusée.

ES NORD DRÔME (R2 Féminines) : reçu le 08/12/2021- La Commission prend note du courriel relatif à l'absence de M. CESA Simon.

Elle considère que l'absence du banc de touche de M. CESA Simon (journée du 04/12/2021) est excusée et non comptabilisée.

FC D'ANNECY (2) (R1 Poule C) : reçu le 09/12/2021 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence de M. FENAZI Fahmi.

Elle considère que les absences du banc de touche de M. FENAZI Fahmi (Journée du 11 Décembre 2021 : AC SEYSSINET / FC D'ANNECY (2) et Coupe LAuRAFoot 3^{ème} tour du 15/12/2021 : FBBP 01 / FC D'ANNECY (2)) sont excusées et non comptabilisées.

US ISSOIRE A. DU MAS (R2 Poule A) : reçu le 14/12/2021- La Commission prend note du courriel relatif à l'absence de M. FRANCON Nicolas.

Elle considère que l'absence du banc de touche de M. FRANCON Nicolas (journée du 18/12/2021 US ISSOIRE / VERGONGHEON) est excusée.

BEZENET DOYET FOOT (R3 Poule B) : reçu le 17/12/2021 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence de M. HARET Fabrice.

Elle considère que l'absence du banc de touche de M. HARET Fabrice (journée du 19/12/2021 : BEZENET DOYET FOOT / AS VARENNOISE) est excusée.

AMBERT FC US (R2 Poule C) : reçu le 19/12/2021 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence de M. SEKKAL Mohammed Abdelhakim.

Elle considère que l'absence du banc de touche de M. SEKKAL Mohammed Abdelhakim (journée du 19/12/2021) est excusée.

6/ Contrôle de la présence sur le banc de touche :

R2 Poule A :

ALLY MAURIAC :

Considérant l'absence de courrier du club du FC ALLY MAURIAC relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné M. ROZIERE Stéphane lors de la 1^{ère} journée de championnat ;

La Commission estime que le Club du FC ALLY MAURIAC a été en infraction lors de la 1^{ère} journée (11/09/2021) et décide de le sanctionner de 85 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 14 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football :

FC ALLY MAURIAC : 1^{ère} journée (11/09/2021), soit un total de 85 Euros.

R3 Poule G :

ROANNE AS PARC :

Considérant l'absence de courrier du club de ROANNE AS PARC relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné M. KHALLAD Nassim lors des 1^{ère} et 2^{ème} journées de championnat ;

La Commission estime que le Club de ROANNE AS PARC a été en infraction lors des 1^{ère} (12/09/2021) et 2^{ème} (26/09/2021) journées et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

ROANNE AS PARC : 1^{ère} (12/09/2021) et 2^{ème} (26/09/2021) journées, soit un total de 50 Euros.

U18 R1 Poule A :

MONTLUCON FOOTBALL :

Considérant l'absence de courrier du club de MONTLUCON FOOTBALL relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné M. LECLUSE Cyril lors de la 10^{ème} journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de MONTLUCON FOOTBALL a été en infraction lors de la 10^{ème} journée (04/12/2021) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

MONTLUCON FOOTBALL : 10^{ème} journée (26/09/2021), soit un total de 25 Euros.

CHAMBERY SAVOIE FOOT :

Considérant l'absence de courrier du club de CHAMBERY SAVOIE FOOT relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné M. COSTE Thomas lors des 7^{ème} et 9^{ème} journées de championnat ;

La Commission estime que le Club de CHAMBERY SAVOIE FOOT a été en infraction lors des 7^{ème} (13/11/2021) et 9^{ème} (28/11/2021) journées et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

CHAMBERY SAVOIE FOOT : 7^{ème} (13/11/2021) et 9^{ème} (28/11/2021) journées, soit un total de 50 Euros.

GRENOBLE FOOT 38 :

Considérant l'absence de courrier du club de GRENOBLE FOOT 38 relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné M. MONTEIRO Eric lors de la 9^{ème} journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de GRENOBLE FOOT 38 a été en infraction lors de la 9^{ème} journée (27/11/2021) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

GRENOBLE FOOT 38 : 9^{ème} journée (27/11/2021), soit un total de 25 Euros.

OULLINS CASCOL :

Considérant l'absence de courrier du club d'OULLINS CASCOL relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné M. TOUATI Bellel lors de la 9^{ème} journée de championnat ;

La Commission estime que le Club d'OULLINS CASCOL a été en infraction lors de la 9^{ème} journée (28/11/2021) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

OULLINS CASCOL : 9^{ème} journée (28/11/2021), soit un total de 25 Euros.

U16 R1 Poule B :

FC VAULX EN VELIN :

Considérant l'absence de courrier du club du FC VAULX EN VELIN relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné M. BADORO AHAMED Samir lors des 7^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} journées de championnat ;

La Commission estime que le Club du FC VAULX EN VELIN a été en infraction lors des 7^{ème} (06/11/2021), 9^{ème} (21/11/2021) et 10^{ème} (27/11/2021) journées et décide de sanctionner le Club de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

FC VAULX EN VELIN : 7^{ème} (06/11/2021), 9^{ème} (21/11/2021) et 10^{ème} (27/11/2021) journées, soit un total de 75 Euros.

U15 R1 Niveau A :

OLYMPIQUE LYONNAIS :

Considérant l'absence de courrier du club de l'OLYMPIQUE LYONNAIS relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné M. DOLCE Cyrille lors de la 7^{ème} journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de L'OLYMPIQUE LYONNAIS a été en infraction lors de la 7^{ème} journée (14/11/2021) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

O. LYONNAIS : 7^{ème} journée (14/11/2021), soit un total de 25 Euros.

CHAMBERY SAVOIE FOOT :

Considérant l'absence de courrier du club de CHAMBERY SAVOIE FOOT relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné M. MARTINEZ Yann lors de la 8^{ème} journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de CHAMBERY SAVOIE FOOT a été en infraction lors de la 8^{ème} journée (20/11/2021) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

CHAMBERY SAVOIE FOOT : 8^{ème} journée (20/11/2021), soit un total de 25 Euros.

GRENOBLE FOOT 38 :

Considérant l'absence de courrier du club de GRENOBLE FOOT 38 relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné M. DIAKITE Alassanne lors de la 11^{ème} journée de championnat ;

La Commission estime que le Club de GRENOBLE FOOT 38 a été en infraction lors de la 11^{ème} journée (12/12/2021) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

GRENOBLE FOOT 38 : 11^{ème} journée (12/12/2021), soit un total de 25 Euros.

U15 R1 Niveau B Poule B :

NIVOLET FC :

Considérant l'absence de courrier du club du FC NIVOLET relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné M. BENGUERNANE Karim lors des 6^{ème} et 7^{ème} journées de championnat ;

La Commission estime que le Club du FC NIVOLET a été en infraction lors de la 6^{ème} (13/11/2021) et 7^{ème} (20/11/2021) journées et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

FC NIVOLET : 6^{ème} (13/11/2021) et 7^{ème} (20/11/2021) journées, soit un total de 50 Euros.

U14 R1 Niveau B Poule B :

FC LYON :

Considérant l'absence de courrier du club du FC LYON relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné M. LEPINE Quentin lors de la 8^{ème} journée de championnat ;

La Commission estime que le Club du FC LYON a été en infraction lors de la 8^{ème} journée (28/11/2021) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

FC LYON : 8^{ème} journée (28/11/2021), soit un total de 25 Euros.

FC BOURGOIN JALLIEU :

Considérant l'absence de courrier du club du FC BOURGOIN JALLIEU relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné M. DUVERNE Nicolas lors de la 9^{ème} journée de championnat ;

La Commission estime que le Club du FC BOURGOIN JALLIEU a été en infraction lors de la 9^{ème} journée (05/12/2021) et décide de le sanctionner de 25 Euros par match disputé en situation irrégulière conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

FC BOURGOIN JALLIEU : 9^{ème} journée (05/12/2021), soit un total de 25 Euros.

7 / Etat de l'encadrement des Clubs (Désignations) :

COGNIN SP. (R3 Poule E) :

Considérant qu'à ce jour, le Club n'a toujours pas fait les modifications nécessaires à l'enregistrement de la licence éducateur de M. NASRALLAH Hicham ;

La Commission constate que le Club est en infraction avec l'article 2 du Statut des Educateurs de la LAuRAFoot.

De ce fait, elle décide de pénaliser le Club jusqu'à régularisation de sa situation, d'une amende de 25 Euros, pour chaque match disputé en situation irrégulière :

COGNIN SP. : 6^{ème} journée (14/11/2021), 7^{ème} journée (21/11/2021), soit un total de 50 Euros.

ISSOIRE US (U18 R1) :

Considérant qu'à ce jour, le Club n'a toujours pas fait les modifications nécessaires à l'enregistrement de la licence éducateur de M. WADIOU Boubacar ;

La Commission constate que le Club est en infraction avec l'article 2 du Statut des Educateurs de la LAuRAFoot.

De ce fait, elle décide de pénaliser le Club jusqu'à régularisation de sa situation, d'une amende de 25 Euros, pour chaque match disputé en situation irrégulière :

ISSOIRE US : 5^{ème} journée (23/10/2021), 6^{ème} journée (18/12/2021), 7^{ème} journée (13/11/2021), 9^{ème} journée (27/11/2021), et 10^{ème} journée (04/12/2021), soit un total de 125 Euros.

Par ailleurs, la Commission décide de retirer 1 point par match disputé en situation irrégulière à partir de la 10^{ème} journée.

ISSOIRE US : 10^{ème} journée, soit un total d'un point de retrait.

Elle précise que si la situation du Club n'est pas régularisée le 22/01/2022 (12^{ème} journée), elle sanctionnera sportivement le Club (retrait de points) pour les journées concernées.

8 / Formation continue :

La Commission invite les clubs, les entraîneurs et éducateurs à prendre connaissance des nouvelles modalités du Plan Fédéral de Formation Professionnelle Continue (article 6 du Statut Fédéral).

➤ **Courriers / courriels reçus.**

- G. BUER / JL HAUSSLER : Statistiques / Etude FPC Saison prochaine.

- **Liste des Educateurs ayant participé à la FPC des 22 et 23 Novembre 2021 à RUMILLY (74) :**

- ANDRADE CORTEZ Erwin (ET. S. VIRY)	2546446099
- BILHAC Jérémie (US DIVONNAISE)	1495320421
- BOTTE Gerald (U.S. PONTOISE)	2599860444
- BOURECHAK Hamid (ST MARTIN D'HERES FC)	2538657293
- BRUNIN Mathieu (FC CLUSES)	851817203
- CHOPPICK Herbert (RHONE VALLEES FC)	2510953783
- DE MARIO VAROLA Nicolas (FC D'ANNECY)	2518699285
- DEPERRAZ Vincent (A.S. DE MONTREAL LA CLUSE)	2598638958
- DUBUCQ Quentin (F. SUD GESSIEN)	2543398980
- DUMAS Grégory (GOAL)	2548625276
- FAVERO Stéphane (US CREYS MORESTEL)	2520246462
- FEDRIGO Thomas (FC D'ANNECY)	811326947
- FLAUTO Sylvain (FC RHONE VALLEES)	2500013061
- GEORGES Olivier (VENISSIEUX FC)	540919705
- GOMES MOREIRA Danny (CONCORDIA FC)	2588635104
- GOUSSE Nicolas (FC D'ANNECY)	2267713616
- LOIZZO Hervé (ST MARTIN D'HERES FC)	2511138303
- LUCAS Pierre Alexandre (ET. S. FILLINGES)	1020667626

- MAILHOS Thibaut (FC D'ANNECY)	2568625735
- NORIS Simon (CS DE BELLEYSAN)	2568632180
- OLIVET Ludovic (CS DE BELLEYSAN)	2528715524
- PAYZAC Julien (LE PUY FOOT 43 AUVERGNE)	520290444
- REVEYRON Philippe (CLUB SPORTIF DE BELLEYS)	2598639133
- SADIN Christian (FC COLOMBIER SATOLAS)	2520920120
- SERENA Jonathan (FC DE HAUTE TARENTEISE)	2548622443
- YAHY Mohamed (U.S. ANNECY LE VIEUX)	2520348135

➤ La Commission informe les éducateurs suivants qu'ils sont en infraction avec leur obligation de formation professionnelle continue et que leur licence ne sera pas délivrée tant qu'ils n'auront pas effectué une session **complète** :

- BEAL Henrick (ES DE VEAUCHE)	2511136675
- BEY Bruno (BF SPORTS INTERNATIONAL)	560913278
- BOSSY Stéphane (ARTAS CHARENTONAY FC)	2520243096
- BOUNOUAR Chérif (ST CHAMOND FOOT)	2529418437
- CARENZI Didier (FC SEYSSINS)	2500580594
- CATARSI Alessandro (FC CHAPONNAY MARENNES)	2339985811
- COULIBALY Abdoulaye (ES DE VEAUCHE)	1012146401
- DERDERIAN Norvan (FC LIMONEST ST DIDIER)	2578628699
- DESSAIGNE Fabrice (AS MISERIEUX TREVoux)	2519400914
- DEYRIEUX Guillaume (FC BORDS DE SAONE)	2519432989
- DIAFERIA Michael (GRENOBLE FOOT 38)	2519434382
- DUBOURGUAIS Ulrich (FC DOMBES BRESSE)	2529424959
- DUCOGNON Philippe (US MEYZIEU)	2511422213
- EZQUERRA Christophe (AS LA SANNE ST ROMAIN)	1411078917
- FRANCO Julien (FC LIMONEST)	2020767271
- FRISON Mathieu (FC VAL LYONNAIS)	2543292716
- GARCIA Rémy (O. VALENCE)	2508672338
- GIROUIN Thierry (O. VALENCE)	2520245451
- GONTHIER Thibaut (ES DE MANIVAL A ST ISMIER)	2538637673
- KEIFLIN Loïc (AM. S. DE DIEMOZ)	2548629321
- LACROIX Pascal (OC D'EYBENS)	2538641336
- LEGROS Cyril (FC COTE ST ANDRE)	2500710378
- LEOPOLDIE Jean-Michel (TEGG FC)	1565613096
- LESSIG Jonathan (SPORTING CLUB DE LYON)	1539582198
- MARTIN Stéphane (STE S. ALLINGES)	2520248247
- MATE Sébastien (SPORTING CLUB DE LYON)	2328080836
- MEKKAOUI Sofiane (SPORTING CLUB DE LYON)	2508674274
- MESSAI Faouzi (F.C. BOURGOIN JALLIEU)	2538631647
- MILOUDI Salah Edine (SPORTING CLUB DE LYON)	2578626765
- PATISSIER Franck (ROANNAIS FOOT 42)	2500551816
- PERRIN Michel (O. ST ETIENNE)	2568630809
- POLSINELLI Olivier (US EST LYONNAIS FOOT)	2510948205
- PORTIER Isabelle (CS AMPHION PUBLIER)	2520544696
- RANCE Anthony (FC CHAMALIERES)	520923676
- ROCHETTE Florian (AS CHADRAC)	538212354
- SENOUSI Belgacem (C. OM ST FONTS)	2529423977
- SYLLA Idrissa (AS DOMERATOISE)	2544723976
- VACHER Romain (FC PONTCHARRA ST LOUP)	2508660218

➤ Les éducateurs suivants doivent obligatoirement effectuer leur formation continue au cours de la saison 2021/2022 :

- ALKACHEV Samuel (AS DE BARBERAZ)	2543856557
- ALLEX BILLAUD Gerald (A.S. ST PRIEST)	2520232804
- ALLIBERT Steve (US ANCONE)	2558621571
- ALLOUCHE Abdeslem (RHONE CRUSSOL FOOT 07)	2500559928
- ARAFA Abdessalem (AIX FC)	2543955566
- ARDHUIN Martin (FC BOURGOIN JALLIEU)	2558619652
- AYACHE Kevin (SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013)	2358044011
- BAMBA Abdoul Kharyme (AS THONON)	200400671
- BARRIERE Arthur (FC BOURGOIN JALLIEU)	2508676764
- BAUDRIER Nicolas (O. DE VALENCE)	2519429837
- BENABDALLAH Soufiane (AS ECULLY F.)	2538650287
- BEN ALI Garid (CO DONZEROIS)	1731280458
- BENGUERNANE Karim (FC DU NIVOLET)	2520430201
- BERGAM Hassan (AC. S. MOULINS FOOTBALL)	2578642092
- BERNARD Julien (TEGG FC)	2519428095
- BERNARD Kelly (VALLEE DU GUIERS F.C.)	2528703038
- BERNARD Sébastien (F.C. DOMBES BRESSE)	2520522405
- BERRAK Ali (PLASTICS VALLEE FC)	1324017605
- BERROUKECHE Mehdi (AC RIPAGERIEN)	2598626085
- BERTHET Alban (HTE BREVENNE F)	2520429490
- BERTHIER François (FF YZEURE ALLIER AUVERGNE)	510273354
- BLANC Delphine (O. LYONNAIS)	2538658865
- BON Antoine (FC COLOMBIER SATOLAS)	2543239932
- BONCHE Pierre (ENT JEUNES LOIRE MEZENC)	538205650
- BONNEFOND Anthony (A.S. CHAVANAY)	2558618473
- BOSSET Régis (FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE)	838409558
- BOUCHARDON Sylvain (RHONE CRUSSOL 07)	2538633131
- BOUDIER Sylvain (TEGG FC)	1320306379
- BOUJEAT Jérôme (US LA MURETTE)	2520520359
- BOULEE Dimitri (FBBP 01)	2543418191
- BOURGEOIS Samuel (US CREYS MORESTEL)	2510480889
- BOURNEL Maxime (AS MONTFERRANDAISE)	520923223
- BOYER Christophe (US FEILLENS)	811062020
- BRAULT Patrice (US LA MURETTE)	2568641197
- BROC Stéphane (RHONE CRUSSOL FOOT 07)	2510473247
- BROCHE Christian (FC DE HAUTE TARENTEISE)	2520235794
- BRUYAS William (AIX F.C.)	2500554560
- BURGIO Sylvain (SAINT CHAMOND FOOT)	2520432714
- BURNET Aurélien (FC LA SEMINE CHENE)	2538662126
- BURNICHON Gérald (FC D'ECHIROLLES)	2520428468
- BUSTOS Olivier (FC CROLLES BERNIN)	2511144800
- CAMPION Tony (FBBP 01)	1646015750
- CAPUANO Jérémy (RHONE SUD F.C.)	2510947772
- CARPENTIER Freddy (AS CANCOISE VILLEVOCANCE)	1931149801
- CASSET Cedric (AS ST PRIEST)	2548626735
- CASTAN Thierry (FC D'ANNECY)	370516139
- CAUNDAY Kevin (ENT. S. LANFONNET)	2520350103
- CERF Ludovic (O. NORD DAUPHINE)	2519421720
- CHAHBOUN Adil (FC TRICASTIN)	1756210637
- CHALAMEL Anthony (FC BORDS DE SAONE)	2529408947
- CHANEL Jean Sébastien (O. SUD REVERMONT 01)	2599864850

- CHAPPELON Baptiste (ANDREZIEUX BOUTHEON FC)	2518677029
- CHARANCE Luc (US CULOZ GRAND COLOMBIER)	2520229464
- CHARTIER Arnaud (AIN SUD)	560916120
- CHAVE Boris (US SUCS ET LIGNON)	2543140736
- CHERITI Mohamed (CHASSIEU DECINES FC)	2548622587
- CHIRAT Ludovic (AS ST ETIENNE)	2529400440
- CHOPARD Bruno (R.C. TOURNON TAIN)	2501561046
- CILBRASI Dimitri (AS CLERMONT ST JACQUES FOOT)	560916921
- CLAIN Maxime (F.C. BOURGOIN JALLIEU)	2568612945
- CLAVELLOUX Pierre Claude (AS ST ETIENNE)	1926840127
- CLEMENT Thibaud (AIN SUD FOOT)	2568628225
- CLOT Sébastien (JS LIVRONNAISE)	2520346752
- CLOZEL Nicolas (F.C. MUZOLAIS)	2568620826
- COGNET Eric (FOREZ DONZY F.C.)	2500537600
- COLLAS Kevin (O DE VALENCE)	2518687162
- COLLIAT Laurent (OC D'EYBENS)	2520230683
- COMMANDEUR Adrien (F.C. BOURGOIN JALLIEU)	2518683736
- COULIBALY Abdoulaye (AS ST ETIENNE)	1012146401
- CROZIER Felix (AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE)	2508670080
- CURT Alexis (FBBP 01)	2545898543
- CUYNAT Christophe (ASJ FOOTBALLEURS DOMENOIS)	2520250685
- DAOUADJI Samir (FEYZIN C. BELLE ET.)	2510956151
- DA SILVA MEIRELES Fernando (FC CHARVIEU CHAVA)	2560001842
- DAUBOURG Raphael (FC BRESSANS)	2538625813
- DAVID Jean-Charles (CLERMONT FOOT 63)	538219175
- DE JESUS Kevin (AS ST ETIENNE)	2328118722
- DELPECH Marion (FC CROLLES BERNIN)	2598629265
- DEHIMAT Samir (AS ST PRIEST)	2528700236
- DESBIOLLES Eric (FC D'ANNECY)	2529416109
- DESBRUN Thomas (RHONE CRUSSOL FOOT 07)	2529412810
- DESGARDINS Renaud (US REVENTINOISE)	2519403230
- DI PALMA Sébastien (O. ST GENIS LAVAL)	2548611603
- DIAW Serigne (U.S. VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS)	520290834
- DIB Sofiane (CLUSES SCIONZIER FC)	2528719986
- DJELLAL Karim (FC D'ECHIROLLES)	2520250722
- DJOUAHRA Yanis (SPORTING NORD ISERE)	2588627606
- DONEGA Paulo (ENT S. DE TARENTEISE)	2548620215
- DUBUIS Mathieu (AS DE MONTCHAT LYON)	2528701059
- DUCHALET Marion (S.A. THIernois)	2545498829
- DUCHEMANN Melissa (FCO DE FIRMINY INSERSPORT)	1726242455
- DUFAYET Lionel (AURILLAC FC)	520920294
- DUFRAISE Patrice (FC CHAMALIERES)	538208685
- DULAC Damien (C.S. NEUVILLOIS)	2508664371
- DURANTET Jean-Michel (ROANNAIS FOOT 42)	2520231015
- DURON Fabien (AC. S. MOULINS FOOTBALL)	538214656
- DUSSOLIER Jérémie (O. LYONNAIS)	1002145649
- ELZEARD DE ST SYL Michael (RC DE VICHY)	538202885
- EMPEREUR Yoann (FC D'ANNECY)	2520429774
- EYMARD Jeremie (CONDRIEU FC)	2578622361
- FALCOZ Nicolas (CA MAURIENNE)	2519405158
- FARAMAZ Franck (US ANNECY LE VIEUX)	200408335
- FAUVEY Jules (AS ST ETIENNE)	838415817
- FAVERJON Marc (FOOTBALL EN MONT PILAT)	2520346158

- FENAZI Fahmi (FC D'ANNECY)	2520350119
- FERES Jeremy (RETOURNAC SP.)	2543867232
- FERNANDEZ Stephane (F. C. SUD OUEST 69)	2520229125
- FIGUERAS Xavier (L'ETRAT LA TOUR SPORTIF)	2578611181
- FLEURY Guillaume (US FEILLENS)	2568629859
- FOREST Ludovic (US SANFLORAINE)	520357758
- FOURNIER Jérôme (CLERMONT FOOT 63)	520379536
- FRANCOIS SAUNIER Arthur (FC VILLEFRANCHE)	2543774667
- FRANCON Nicolas (US ISSOIRE A. DU MAS)	560914771
- FRASCA Nathalie (SPORTING NORD ISERE)	2578620327
- FREISSEIX Aurélien (A.S. DE MONTREAL LA CLUSE)	1119308510
- GAFFIE Michel (AS ST JUST ST RAMBERT)	2529403198
- GAILLARD Cyril (US ANNECY LE VIEUX)	2558627662
- GAY François (RIORGES FC)	2520244089
- GELARD Eric (CLERMONT FOOT 63)	500350415
- GENESTOUX David (MONTLUCON FOOTBALL)	540919705
- GENEYTON Emile (FC VILLEFRANCHE)	2543947723
- GONCALVES Christophe (FRATERNELLE AM LE CENDRE)	520087634
- GONZALEZ Roberto (RC RIOMOIS)	520920281
- GOUJON Corentin (VENISSIEUX FC)	2518677878
- GRANGE Bernard (AS ST ETIENNE)	2578610752
- GRANTURCO Stéphane (AS ST PRIEST)	2510463821
- GRAS Nicolas (FC D'ECHIROLLES)	2538661340
- GRAVA Franck (AIN SUD FOOT)	2500536521
- GRILLON Sébastien (CLERMONT FOOT 63)	1020385892
- GRIZARD Quentin (ENT. JEUNES LOIRE MEZENC)	550912427
- GUICHARD Jérôme (O. ST GENIS LAVAL)	2510696914
- GUILLOT Clément (FC ST CYR COLLONGES)	2588639763
- HAFID Kamel (CS AMPHION PUBLIER)	2520430059
- HALICKY Yoan (CS VIRIAT)	2519406900
- HANUS Guy (CEBAZAT SP.)	550915551
- HARMAND Sébastien (TEGG FC)	320546772
- HARRACHE Kamal (US MAJOLAINE MEYZIEU)	2518675118
- HARRAGUIA Aziz (US DU MONT BLANC PASSY)	2510697688
- HARRISON Steeven (MOULINS YZEURE FOOT 03)	2127566747
- HASNI Khaled (ESP. CEYRATOISE)	1756220428
- HASSAINE Majid (AM LAIQ MIONS)	2511129617
- HASSAINE Majid (AM. LAIQ. MIONS)	2511129617
- HAUW Alexandre (O. NORD DAUPHINE)	2500015923
- HEL Sébastien (AS DU LAC BLEU)	1637107501
- HENRY Antoine (US CHATTOISE)	480612629
- HOUNA Kamel (CHAMBERY SAVOIE FOOT)	1731013151
- HRAOUBIA Ramzi (ENT. DU RACHAIS)	2568631021
- HUMBERT Maxime (FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES)	2598638134
- IKEMEFUNA OLISA Anthony (S.C. CRUASSIEN)	2543354342
- IMPROTA Antonio (A.S. VER SAU)	2520229025
- INNECCO Patrick (FC AUBIEROIS)	520380144
- JALLET Christophe (LAPALISSE AA)	538207720
- JARROUX Johann (CSA POISY)	2520525396
- JASPERO Fabien (VENISSIEUX F.C.)	2588643477
- JOLIVET Yvan (U.S. BRIOUDE)	538204481
- JOTTEUR Pauline (US VALLEE JABRON)	2598625289
- JOUANNY Cedric (CS DE VOLVIC)	538202725
- JOUD Corentin (AS DU DOLON)	2508665145

- JUBAN Mickael (FC ESPALY)	538201495
- KAGNI Daniel (SO PONT DE CHERUY CHAVANOZ)	2520921297
- KARILAOS Nicolas (GOAL FUTSAL CLUB)	2519427816
- KERNAFI Rayane (CASCOL OULLINS)	2546076689
- KORKMAZ Koncagul (FC VILLEFRANCHE)	2545509663
- LA PIETRA Laurent (FC LYON)	2548615448
- LAGRANGE Morgan (AS MONTFERRANDAISE)	520806604
- LANGERON Martin (JONQUILLE S REIGNIER)	2548635250
- LAOUAR Houcine (FC D'ECHIROLLES)	2520434311
- LASSALLE Yoann (F.C. BOURGOIN JALLIEU)	2543011815
- LAZZAROTTO Frederic (FC LA TOUR ST CLAIR)	2520250898
- LAURCIE Nicolas (AS MONTFERRANDAISE)	538203044
- LAURENT Patrick (US GIEROISE)	2538662396
- LAVAL Christophe (AS CRAPONNE)	2520231549
- LAVIGNE Fabien (AS PORTUGAISE VALENCE)	2520241904
- LAVIGNE Lionel (CERC. S. ARPAJONNAIS)	538214350
- LE DUAULT Mickael (CS MEGINAND)	2508666357
- LE ROUX José (L'ETRAT LA TOUR SPORTIF)	2210624626
- LÉBOUCHER Isabelle (US VETRAZ MONTHOUX)	2510086716
- LÉCONTE Bertrand (FC DU NIVOLET)	2529400046
- LÉCOQ Guillaume (FC VOIRON MOIRANS)	2568626898
- LEFEVRE David (US.S. REVENTINOISE)	2500705828
- LENZI Mathieu (US SEMNOZ VIEUGY)	2520429874
- LEVE Henri (CS VVA)	2411367662
- LORI Valentin (SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013)	2519419157
- LORILLO Jean-Marie (ST CHAMOND FOOT)	2538652350
- LYCZYNSKI Mariavah (F.C. DE FONTAINES)	2578634362
- MACHELART Xavier (FC DE LA VALDAINE)	2519411890
- MADI Fahad (AS DE MONTCHAT LYON)	2544639283
- MADONI Ugo (AC. S. MOULINS FOOTBALL)	2398035605
- MAES Jonathan (US FEURS)	2418328110
- MAGNIER Jérémy (LEMPDES SP.)	2544512918
- MAKHLOUF Ahlali (AM. LAIQ. MIONS)	2546207227
- MANAS Romuald (AIN SUD FOOT)	2519439731
- MANDES Norbert (US GRAND MONT LA BATHIE)	2520252992
- MANIFICAT Fabien (MONTMELIAN A)	2508691964
- MANSER Karim (US ANNEMASSE)	2519409756
- MARGAIN Mathieu (O. LYONNAIS)	2578615869
- MARGOTTAT Michael (AC. S. MOULINS FOOTBALL)	2548620208
- MARTIN Cyril (US LA MURETTE)	2598614395
- MARTINET Frederic (RC VICHY)	520461461
- MARTINEZ Cyrille (U. MONTILIENNE S.)	2520352620
- MARTINS Raoul (US PONTOISE)	2520521422
- MATHIEU Cedric (F.C. VELAY)	520462881
- MATHIEU Cedric (VELAY F.C.)	520462881
- MATS Christophe (TEGG FC)	2598611547
- MAURICE David (FC VERSOUD)	2510946499
- MAURIELLO Rafael (FC ANNONAY)	2548618716
- MAURIZIO Romain (EV. S. GENAS AZIEU)	2578618133
- MELOUAH Rafike (FC VILLEFRANCHE)	2520352685
- MERCIER GALLAY Victor (TEGG FC)	2588636883
- MERLE Jacques (AURILLAC FOOTBALL CLUB)	540910536
- MIECH Bertrand (ESP. CEYRATOISE)	570913323

- MOHAMED SBA M'Hamed (VENISSIEUX FC)	2568617874
- MOLLON Romain (ESB. FOOTBALL MARBOZ)	1806528295
- MONBOBIER Christophe (O. SALAISE RHODIA)	2500554076
- MONFRAY Stéphane (F.C. LA SEVENNE)	2538647276
- MONTEIRO Eric (GRENOBLE FOOT 38)	2500547503
- MOREAU Damien (MONTLUCON FOOTBALL)	590000221
- MOREAU Jacques Antoine (ACS MOULINS FOOTBALL)	538212582
- MOREIRA Francisco (FC ST ETIENNE)	2543730617
- MOULAY Karim (CS MEGINAND)	2510698977
- MOULIN Florent (HAUT LYONNAIS)	420751007
- MOUTIEV Tamerlan (LYON LA DUCHERE)	2547214017
- MOUTOUSSAMY David (ANDREZIEUX BOUTHEON F.C.)	2519412844
- MPOSA GONDA Edgar (SUD CANTAL FOOT)	2378039901
- MUGNIER Martin (GFA RUMILLY VALLIERES)	2598612546
- MZE Chamssoudine (GRAND OUEST ASSOCIATION LYO)	2578633741
- NAVAS Sébastien (E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER)	2558627010
- NAYAGOM Yvrin (FC CHARVIEU CHAVAGNEUX)	2520525258
- NEEL Pascal (SORBIERS LA TALAUDIÈRE F)	2520251542
- NICOLEAUD Thierry (LYON LA DUCHERE)	2520894612
- NOUGUE Herald (AIN SUD FOOT)	2588612265
- NOUVEL Pascal (F.C. CHABEUILLOIS)	2529422852
- PALISSE François (ES BOULIEU LES ANNONAY)	2520251491
- PATERI Thomas (ENT S. DE TARENTEISE)	2543221797
- PAUBEL Eric (AS ST LAURENTIN)	851810303
- PAZ AGUILAR Martin (LYON LA DUCHERE)	2545298863
- PEDREIRO Victor (FC CHAPONNAY MARENNES)	2500537311
- PELLETIER Sébastien (US FEILLENS)	2510956912
- PENANDO Stephane (FC CHAMALIERES)	520574810
- PERIE Franck (CERC S. ARPAJONNAIS)	1092116414
- PERNET Sigolène (FC VILLEFRANCHE)	2588633276
- PERNEY Julien (ENT DE TARENTEISE)	2027119020
- PERONI Anthony (F.C. VAREZE)	2519421706
- PERONIN Jean-Paul (TEGG FC)	1730060298
- PERRET Benjamin (AS D'ATTIGNAT)	2598619701
- PERRET Renaud (YTRAC F.)	560918286
- PESSEMESE Jonathan (VELAY F.C.)	538211605
- PEZAIRE Pascal (US BLAVOZY)	520921896
- PIANTANIDA Stéphane (US DOLOMOISE)	1896526926
- PICOT Nathan (CHAMBERY SAVOIE FOOT)	2518676127
- PIERRON Vincent (ENT.S. REVERMONTAISE)	2518677210
- PIRES RODRIGUES André (AS MARTEL CALUIRE)	9602223888
- PITARD Julien (F.C. D'ANNECY)	2520525041
- PLACHOT Fabien (ACS MOULINS FOOTBALL)	538202053
- PLANCHE Karl (CHASSIEU DECINES FC)	2520237900
- PLOUVIN Mickael (FC VAREZE)	2518689996
- PONCET Michael (FC MEYS GREZIEU)	2519404539
- PONTVIANNE Alexandre (AS EMBLAVEZ VOREY)	540920457
- PRIMARD Raphael (ESB F. MARBOZ)	2520245898
- PULERI Christophe (ST PRIEST EN JAREZ)	2538621735
- QUIGNETTE Malou (TEGG FC)	2543652148
- RABAULT Sébastien (FC VILLEFRANCHE)	2578615100
- RABEYROLLES Marion (CLERMONT FOOT 63)	2543108040
- RAVEL Jérôme (SA THIernois)	520094144
- RAYNAUD Alexis (ACS MOULINS)	538211331
- REBOURG Andrew (AS THONON)	2528713230

- REURE Kevin (RC DE VICHY)	520923209
- RIBES Eric (SC BOURGUESAN)	2520921359
- RIBEYRON Eddie (SAUVETEURS BRIVOIS)	580913360
- RIBOULET Jeanlin (SA THIERNOIS)	538216708
- RICHAUD Christophe (A. VERGONGHEON ARVANT)	530911624
- RIFFAULT David (US EST LYONNAIS FOOT)	1011067309
- RIGAUD Adrien (HAUTE COMBRILLE FOOT)	1172419133
- RIOLO Mathieu (DOMTAC FC)	2578630103
- RIOUX Nicolas (A.S. CRAPONNE)	2519416472
- ROBERT Didier (A. VERGONGHEON ARVANT)	510714135
- ROBINEAU Corentin (O. DE VALENCE)	2598626071
- RONGONI Paolo (O. LYONNAIS)	2545726982
- ROTH Mathieu (DOMTAC FC)	2519430354
- ROUMEAS Patrick (RHONE CRUSSOL FOOT 07)	2520244751
- SADIK Abd el fatah (AURILLAC FC)	1320592012
- SAHUC Jeremy (LE PUY FOOT 43 AUVERGNE)	590911957
- SAINT LEGER Maxime (U.S. SANFLORAINE)	511378522
- SALE Adrien (TEGG FC)	2518689675
- SALMI Jaouad (ES DE VEAUCHE)	1846510282
- SAMATE Chek (VENISSIEUX FC)	2543512260
- SANCHEZ David (ET. S. CHILLY)	2510473520
- SAXEMARD Thierry (ET. S. FOISSIAT ETREZ)	811823145
- SCHONARD Nicolas (PLASTICS VALLEE F.C.)	2529423977
- SCOZZARI BAIO (GOAL)	2548624417
- SEVESTRE Kévin (AC.S. MOULINS FOOTBALL)	520921322
- SIKORSKI Eric (AS NORD VIGNOBLE)	520919420
- SOUCHIERE Bruno (VELAY FC)	538208043
- SOUMAH Mohamed (OLYMPIC SATHONAY CAMP F.)	2598622305
- SYLVESTRE Matthieu (O. DE VALENCE)	2558615307
- TALON Lionel (HAUTS LYONNAIS)	1986833692
- THETIER Aymeric (ANDREZIEUX BOUTHEON F.C)	2520523212
- THOMAS Luc (US ECOTAY MOINGT)	2511136949
- TONIUTTI Valentin (DOMTAC FC)	2598641508
- TRAORE Ousmane (F.C. D'ECHIROLLES)	183100053
- TRAVERSAZ Remi (ENT. S. THIEZ)	2519408878
- TROPEA Graziano (CA MAURIENNE)	2510791126
- TURCANO Julien (FC VAULX EN VELIN)	2520434848
- TUREAU Sylvain (AC. S. MOULINS FOOTBALL)	510715082
- VARTANIAN Thomas (EV. S. GENAS AZIEU)	2529415251
- VAZ DO REGO Stéphanie (ET. S. MEYTHET)	1272011759
- VERGER Romain (US PONTOISE)	2529415969
- VERNAUDON Sylvain (AS CHADRAC)	540920311
- VERNAY Damien (ROANNAIS FOOT 42)	2578628598
- VEYRIER Florent (O. SALAISE RHODIA)	2520241754
- VIAENE Baptiste (FC DU NIVOLET)	1152421554
- VIEIRA CORREIA Patrick (U.S. SEMNOZ VIEUGY)	2578616350
- VIGO Florent (US VALLEE DE L'AUTHRE)	500925482
- VIOLLET Benoit (MARIGNIER SPORTS)	2519402826
- VOCANSON Thibaut (F.C. ROCHE ST GENEST)	2598612344
- VOLFF Jean-Nicolas (O. LYONNAIS)	2544322529
- YASSINE Mehdi (FC CLERMONT METROPOLE)	2545607270
- YVES Matthieu (AURILLAC F.C.)	520657608
- ZACCARIA Jean Pierre (GRENOBLE FOOT 38)	2529407649
- ZAMBITO Gaëtan (F.C. VALLEE DE LA GRESSE)	2599864028
- ZANCHI Laurent (FC EPAGNY METZ TESSY)	1338801425

- | | |
|----------------------------------|------------|
| - ZOCCO Sandro (FC CHABEUILLOIS) | 2510696028 |
| - ZOU Jessy (FC LYON) | 2528716700 |
| - ZUBAC Vedran (US BEAUMONTOISE) | 540914626 |

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Pôle formations : formations@laurafoot.fff.fr. Ou consulter le catalogue et le calendrier des sessions de formation professionnelle continue pour la saison 2021/2022, sur le site internet de la LAuRAFoot.

SECTION EQUIVALENCES

Dossiers validés (BEF) :

- CECCHI Manuel (14/02/1970)

Date prochaine C.R.S.E.E.F. : 28/02/2021 à 18h00.

Le Président,

Le secrétaire,

D. DRESCOT

P. PEALAT